

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 86 (1944)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le service étranger : son influence sur les milices cantonales et sur l'armée fédérale [suite]  
**Autor:** Vallière, de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-650331>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

---

Pour la Suisse :  
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Etranger :  
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

---

## Le service étranger

*Son influence sur les milices cantonales  
et sur l'armée fédérale.*

*(Suite)*

---

### III

#### L'ACTE DE MÉDIATION

##### *La Suisse sous la tutelle de Napoléon.*

La République helvétique « une et indivisible » ne s'était maintenue que par la force de l'armée d'occupation française. Ce régime d'importation étrangère avait fait, en quatre ans, une faillite complète. La démonstration des dangers mortels de l'unitarisme pour la Suisse était convaincante. Cet essai d'appliquer à un pays, morcelé par la nature, l'utopie égalitaire et le nivellement révolutionnaire d'une centralisation, si contraire aux traditions et à l'esprit de ses peuples, échoua lamentablement. Ses derniers partisans, les Vaudois, comprirent, plus tard, que l'unitarisme signifiait la désunion. Le système s'effondra sous la poussée du mouvement fédéraliste qui se propagea comme un vaste incendie à travers la Suisse.

La soumission entière du gouvernement helvétique aux exigences du Premier Consul, le fardeau accablant de l'occupation militaire et des impôts de guerre, la ruine de l'agriculture et de l'industrie, six coups d'Etat successifs encouragés ou provoqués par les agents français, les prisons remplies d'otages, les populations astreintes au travail forcé, toutes ces causes déterminèrent le soulèvement qui éclata en septembre 1802 dans la Suisse primitive. Commandés par ALOÏS DE REDING, LOUIS AUF DER MAUR, de Schwyz, EMMANUEL DE WATTEVILLE, de Berne, et par le général BACHMANN, de Glaris, les fédéralistes, accueillis en libérateurs, s'emparèrent de Zurich, de Berne, battirent les unitaires à Faoug et les poursuivirent dans le Jorat. Nous avons vu au chapitre précédent que le Directoire helvétique, réfugié à Lausanne, s'app préparait à passer le lac, quand intervint le général Rapp, au nom du Premier Consul, pour mettre fin aux hostilités.

L'année suivante, Bonaparte donnait à la Suisse l'Acte de Médiation qui lui rendit la paix intérieure, mais non l'indépendance. La souveraineté des cantons était rétablie, certains principes nouveaux qui avaient fait leurs preuves furent maintenus : l'égalité devant la loi, la liberté de pensée et de croyances, la séparation des pouvoirs, l'abolition des droits féodaux.

Bonaparte avait besoin d'une Suisse tranquille et soumise, pépinière de soldats pour ses armées. Il joignit à ses titres celui de « Médiateur de la Confédération Suisse » et envoya le général Ney comme ministre plénipotentiaire pour hâter la conclusion d'une alliance. Mais Napoléon s'opposa toujours au développement normal des institutions militaires suisses. Il interdit la création d'un état-major fédéral, d'une école militaire centrale, diminua la durée de l'instruction des milices, et abaissa les effectifs au-dessous de 20 000 hommes. Ce désarmement trahissait sa pensée : il ne voulait pas tarir la source de recrutement de ses régiments suisses. Il y avait alors 296 000 inscrits sur les contrôles des milices ; cette force,

organisée et exercée, pouvait contrarier les intentions de Bonaparte, il avait pu constater, les années précédentes, par l'héroïque résistance des Suisses à ses armées, que la tradition guerrière avait des racines profondes dans le peuple. C'est pourquoi, il donna l'ordre au général Ney de désarmer la nation entière, jusqu'au fond des vallées les plus cachées. Au cours de cette opération, Ney constata que « ces montagnards vivent en quelque sorte avec leurs armes, les portent dans leurs excursions, les étalent dans leurs chaumières ; elles sont tout à la fois un meuble, une défense, l'objet dont ils sont le plus jaloux. » Les Français vidèrent les arsenaux, ils enlevèrent canons, fusils, carabines, fusils de chasse, pistolets, épées de luxe et jusqu'aux jouets des enfants. Tout fut transporté dans le canton du Léman.

Reding et Auf der Maur furent arrêtés et enfermés dans la forteresse d'Aarbourg avec les hommes les plus énergiques dont le Médiateur avait à craindre l'influence sur le peuple. Reding, pourvu de passeports, aurait pu prendre le large : « Il n'eut tenu qu'à moi de conserver ma liberté, mais, n'ayant pu sauver celle de ma patrie, la mienne m'importe peu. » Auf der Maur, comme Reding, avait servi à l'étranger, capitaine au Piémont, il fut plus tard major-général au service de Hollande.

#### L'ACTE DE MÉDIATION ET LE BUT MILITAIRE DE L'ALLIANCE FRANCO-SUISSE EN 1803.

Il est du plus haut intérêt de suivre les différentes phases de la mainmise du Médiateur sur la Suisse, de chercher à en discerner les mobiles, de se rendre compte de la variété et de l'habileté des moyens employés pour capter la confiance de ses protégés, sous l'apparence d'un complet désintéressement.

Lorsque, Premier Consul, il accueillit à Paris, en automne 1802, les délégués de la « Consulta helvétique », pour fixer

les principes de la Nouvelle Constitution, il étonna ses hôtes par sa connaissance approfondie de la situation intérieure de notre pays, de son histoire, des besoins et des aspirations de ses peuples divers. Il se donna comme un sauveur qui, n'écoulant que ses sympathies, n'hésite pas à secourir un peuple prêt à sombrer dans les dissensions et l'anarchie. Cette anarchie, on doit le constater, il l'avait favorisée et entretenue en sous-main, en multipliant les oppositions et les coups d'Etat, afin d'affaiblir par les divisions intérieures la résistance à sa toute puissante volonté. Puis, il retira ses troupes pour laisser le champ libre aux luttes des fédéralistes et des unitaires, prétexte à une nouvelle intervention qui se termina par l'*Acte de Médiation* : « Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre ; si on vous abandonne plus longtemps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans sans vous entendre davantage <sup>1</sup>. »

Un premier projet de Constitution soumis au vote populaire fut rejeté par 92 423 voix contre 72 453 acceptants. Par ordre du Premier Consul, on ajouta les 167 172 abstentions aux votes affirmatifs pour obtenir une majorité fictive, en faveur de la nouvelle Constitution, et cela au nom de la liberté et de la démocratie. Toutes les protestations d'Aloïs de Reding, alors landamman de la Suisse, restèrent sans réponse. Le ministre de France Verninac proposa lui-même les noms de 27 candidats au Sénat helvétique, et dirigea les élections. Il écrivait, le 4 mai 1802, au ministre des relations extérieures à Paris : « Un gouvernement quelconque en Helvétie ne peut se fonder et prendre de la stabilité qu'autant qu'on sera bien persuadé que le gouvernement de la République lui prête faveur et appui. »

A Paris, en discutant avec les délégués suisses, Bonaparte fit une profession de foi fédéraliste qui ne laissa pas de surprendre, venant d'un homme qui avait imposé l'unitarisme

<sup>1</sup> Lettre aux habitants de l'Helvétie — Saint-Cloud, 30 septembre 1802 — citée par CH. MONNARD. *Histoire de la Confédération suisse*, Tome XVIII, p. 293.

et supprimé les cantons quatre ans auparavant. Cette volte-face correspondait aux secrètes intentions du Médiateur ; la République helvétique une et indivisible avait, au début, favorisé ses desseins, le retour au fédéralisme lui procura d'autres avantages politiques. Il jouait alternativement sur les deux tendances pour obtenir ce qu'il voulait, sans perdre de vue son but principal : la possession des routes alpestres et la soumission qu'il exigeait de la Suisse, aussi indispensable à ses intérêts que celle des républiques batave et cisalpine, créées par lui. Il tenta d'expliquer que les contradictions de sa politique à l'égard de la Suisse n'étaient qu'apparentes, en disant aux députés : « Je n'ai jamais cru un moment que vous puissiez avoir une République une et indivisible. Je voulais d'abord séparer le Pays de Vaud de Berne, *parce que cela convenait à la France, pour toutes sortes de raisons.* »

L'intérêt de la France reste la préoccupation essentielle du Médiateur, il y revient sans cesse dans ses exposés lumineux, marqués du sceau de son génie, il insiste sur l'absolue soumission qu'il exigeait des gouvernements de la Suisse. Aucune illusion n'était permise. Les députés des cantons apprirent à Paris que le premier, ou plutôt le seul objet de la réorganisation de la Suisse et de l'Acte de Médiation était l'intérêt de la France. Dans les discussions et les conversations particulières, comme à l'audience de congé du 21 février 1803, au Palais des Tuileries, le Premier Consul affirma avec insistance que « la politique de la Suisse avait toujours été considérée en Europe comme faisant partie de la politique de la France... Il n'y a pas de bonheur pour la Suisse hors de l'attachement à la France !... Soyez indépendants pour vos affaires, vous ne pouvez l'être pour celles de la France. Il faut être avec nous ; que la Suisse soit française. Votre Constitution doit convenir à la France... Toute l'Europe s'attend à voir la France arranger les affaires de la Suisse. Il est reconnu par l'Europe que l'Italie, la Hollande et la Suisse sont à la disposition de la France... *Je suis fermement résolu à subordonner*

*le sort de la Suisse à celui de la France et à ne permettre qu'aucune autre puissance étrangère se mêle de ses affaires. »*

Les députés de la Consulte rentrèrent en Suisse sous l'impression accablante de cette volonté dictatoriale. Il n'y avait d'autre alternative que d'accepter cette tutelle ; d'ailleurs les troupes françaises devaient rester en Suisse jusqu'à ce que l'organisation nouvelle fût terminée.

Le Premier Consul craignait surtout l'ingérence de l'Angleterre dans les affaires des cantons. Il était informé par son service d'espionnage que l'or anglais alimentait les menées antifrançaises : « On m'a dit que l'Angleterre s'était intéressée à votre dernière insurrection (celle de septembre 1802). Si le cabinet anglais avait fait à ce sujet une démarche officielle, s'il y avait eu un mot dans la *Gazette de Londres*, je vous réunissais à la France... Jamais je ne livrerai à l'Angleterre *ces formidables bastions des Alpes* que la coalition européenne n'a pas pu, en deux campagnes, arracher à mes soldats épuisés. » On voit paraître ici l'importance qu'il attachait aux Alpes suisses et cette préoccupation de déjouer les intrigues anglaises qui ne l'a jamais quitté. De son côté, Londres exigeait de la France l'évacuation de la Suisse et de la Hollande par ses troupes.

Napoléon avait hâte de voir ses intentions se réaliser. Son premier but était de rétablir l'alliance franco-suisse, brisée par la Révolution, et d'obtenir des troupes de ses alliés. Sitôt l'Acte de Médiation promulgué, il désigna le comte *Louis d'Affry*, de Fribourg, comme landamman de la Suisse (président de la Confédération). Il était fils du lieutenant-général d'Affry, commandant du régiment des gardes-suisse de Louis XVI, il avait servi dans le régiment de son père et obtenu le grade de maréchal de camp en France. C'était un homme d'un extérieur imposant, d'allure militaire, qui montra dans la situation délicate et difficile où le sort le plaça, infiniment de tact, de dignité et de diplomatie.

Après avoir soutenu les chefs du mouvement révolutionnaire en Suisse, Napoléon favorisa les représentants de l'ancien régime et des cantons aristocratiques. Dans une audience, aux Tuileries, il déclara à MM. de Mulinen et de Watteville, de Berne : « Je suis disposé à donner au patriciat, dans les villes jusqu'ici souveraines, outre les fonctions publiques, force, honneurs, considération et moyens de fortune. J'estime les noms et les souvenirs historiques, surtout dans une république, et j'aime mieux voir l'autorité dans les mains des classes élevées que dans la boue. »

Avec une pointe de malice, il donna l'administration de Leurs Excellences de Berne comme un modèle à suivre au citoyen Monod, préfet national, député du jeune canton de Vaud.

Le *Traité d'alliance* fut signé le 27 septembre 1803. La France s'engageait à défendre la Suisse en cas d'attaque. La Confédération devait fournir à son alliée 16 000 hommes en permanence, soit 4 régiments d'infanterie et 4 batteries d'artillerie. Si le territoire français était envahi, les cantons accordaient 8000 hommes en plus. L'engagement était de quatre ans. En outre, le Valais fournissait un bataillon de chasseurs, ainsi que la principauté de Neuchâtel. Ces troupes eurent leur part de gloire dans les armées de l'Empire, où toutes les nations se coudoyaient. Les Suisses, vêtus d'écarlate, selon la tradition du service de France, suivirent les aigles impériales en Italie, en Espagne, au Portugal, en Allemagne, en Russie. Ils furent témoins des premières défaites, ils virent l'étoile de l'invincible baisser dans la cruelle Espagne, et subirent la catastrophe de 1812. De l'épopée merveilleuse, ils ne connurent que les marches forcées sous un ciel de feu, les embuscades, les massacres, la captivité sur les pontons de Cadix, l'enfer de l'île Cabrera, les évasions, les batailles gagnées à coups d'hommes et à force de sang, la pluie, le froid, la neige, la mort dans les plaines glacées de Russie, la poursuite des cosaques, jamais le triomphe, jamais le repos. Mais, partout,

les régiments suisses de Napoléon se battirent avec le courage légendaire de leurs devanciers ; sous les tuniques rouges, les mêmes cœurs vaillants ; sous les shakos à hauts plumets, les mêmes yeux fidèles que naguère sous les tricornes et les cheveux poudrés de l'ancien régime. Napoléon le savait. L'impression profonde du 10 août 1792 ne s'était pas effacée ; jeune capitaine, il avait vu mourir les gardes-suisses aux Tuileries, et compris de quel dévouement ils étaient capables. C'est pourquoi, à la Bérésina, il confia aux débris de sa division suisse le salut de son armée vaincue par l'hiver. Jamais il n'oubliera ce sacrifice. A Sainte-Hélène, il se souviendra des Suisses, ses compagnons de gloire, et notera dans ses Mémoires ce beau témoignage : « Les meilleures troupes, celles en qui vous pouvez avoir le plus de confiance, ce sont les Suisses ; elles sont braves et fidèles. »

La Suisse a donné plus de 90 000 hommes, dont 24 généraux, à Napoléon. 45 000 sont morts sur les champs de bataille. Tous avaient compris que, de leur conduite, de leur attitude au feu, de leur fidélité, dépendait l'existence de leur pays. La menace répétée de l'empereur d'annexer la Suisse s'il était mécontent de nos régiments, avait pour résultat de renforcer chez le soldat le sens de sa responsabilité vis-à-vis de la patrie. Le capitaine de Schaller, de Fribourg, du 1<sup>er</sup> Suisse, raconte qu'en Russie « nos soldats avaient particulièrement le sentiment de se sacrifier pour l'indépendance et l'intégrité de leur pays. Leur dernière pensée était pour la Suisse, pour leur canton, pour leur famille, et pas un n'avait même l'idée de maudire l'homme qui les avait entraînés dans de si grands malheurs ». En Espagne comme en Russie, les Suisses de Napoléon sont tombés pour l'indépendance de leur pays.

Les survivants des campagnes de l'Empire fournirent aux milices cantonales de nombreux officiers et des organisateurs qui imprimèrent un nouvel élan à la défense nationale. A la neutralité désarmée succéda la neutralité armée qui valut à la Suisse le respect des puissances. Une fois de plus, on cons-

tate que le service étranger a été une des causes déterminantes du réveil national.

L'indépendance relative issue de l'Acte de Médiation, bien que précaire et sans cesse à la merci d'une saute d'humeur de Napoléon, valait cependant mieux que la sujétion complète qui pesait lourdement sur tant d'autres pays soumis au conquérant de l'Europe. Les magistrats de la Confédération suisse se rendaient compte de ce privilège. Ils s'efforcèrent de gouverner sans heurter de front leur puissant protecteur, de louvoyer avec art, de gagner du temps, tout en sauvegardant la dignité nationale, fermement attachés aux principes traditionnels. La Suisse eut la chance d'avoir à sa tête, dans cette période critique, des guides à la hauteur d'une tâche hérissée de difficultés. Les landammans d'Affry, de Watteville, Grimm (Soleure), Merian (Bâle), de Reinhard (Zurich), de Glutz (Soleure), Rüttimann (Lucerne), qui se succédèrent à la présidence de la Confédération jusqu'en 1815 étaient des hommes de ferme caractère, de bon sens, pondérés, inébranlables sur le chapitre de l'honneur. Ils surent résister aux tentatives de l'empereur d'empiéter sur leurs droits.

D'Affry et Watteville avaient été à l'école du service étranger. Le premier s'imposa par son patriotisme, son intelligence de la situation, son calme. Ses allures de grand seigneur, loin de nuire à sa popularité, affermirent son prestige. Il sut gagner le cœur du peuple par sa franchise, sa bonté, la simplicité de sa vie. Il fortifia la confiance dans les nouvelles institutions, développa l'esprit public et fit respecter la Confédération qui avait repris le nom glorieux de Suisse, auquel pendant quatre ans on avait substitué le terme impopulaire d'helvétique. Watteville, connu par sa bravoure militaire, admiré pour sa fermeté morale et son énergie, fut un homme d'Etat de grande classe. La Diète lui confia trois fois, aux heures difficiles, le commandement suprême de l'armée fédérale, en 1805, 1809 et 1813.

*Affaires du Valais et du Tessin*

Au cours des années 1803 à 1812, les autorités de la Confédération eurent à lutter sans répit contre les continuelles ingérences de Napoléon dans les affaires intérieures de la Suisse. La diplomatie impériale semblait faire étalage de duplicité. Le ministre de Suisse à Paris, marquis CONSTANTIN DE MAILLARDOZ, de Fribourg, ancien capitaine au régiment des gardes-suisse de France, recevait des assurances bienveillantes de Talleyrand, tandis que l'ambassadeur de France en Suisse affectait, sur le même objet, une réserve glaciale ou exigeait brutalement l'exécution des ordres de son maître.

Deux questions épineuses envenimèrent, pendant plusieurs années, les rapports entre les deux pays : l'annexion du Valais, et l'occupation arbitraire du Tessin.

*Annexion du Valais.* — De 1798 à 1801, le Valais, après son refus de reconnaître la Constitution helvétique imposée par la France, avait souffert tous les maux de l'invasion et de l'occupation. Nous avons vu que sa résistance indomptable avait laissé le pays dévasté. Du glacier du Rhône à Saint-Maurice, villes, bourgs et villages, pillés et incendiés, n'étaient plus que des amas de ruines. Les troupes françaises quittèrent pour un temps le pays, qui respira et se crut délivré. Mais Bonaparte, afin d'assurer l'exécution de la route du Simplon, avait conçu un plan machiavélique dont il confia l'exécution au général Turreau, déjà connu dans la région de Brigue où il avait laissé de tristes souvenirs de son passage, en 1799. Il s'agissait d'amener la population, par une propagande bien dirigée, à demander la réunion à la France, car, estimait Bonaparte, une route stratégique est inconciliable avec la neutralité.

Avant d'exiger l'annexion, il prévoyait une mesure préparatoire pour amener insensiblement l'opinion à ses vues : il avait décidé de détacher d'abord le Valais de la Suisse en le proclamant République indépendante. Le 23 novembre 1801,

la division du général Montchoisy entrainait à Sion. Le préfet DE RIVAZ protesta avec énergie contre ce coup de force ; Turreau le destitua, fit arrêter et emmener comme otages ceux qui osaient lui résister, intercepta les dépêches adressées du reste de la Suisse au gouvernement valaisan, cassa la municipalité de Sion et la Chambre administrative, et les remplaça par des hommes à sa dévotion. Pendant ce temps, le résident Mangourit faisait main basse sur les revenus d'un pays épuisé par trois ans de guerre, et levait des contributions extraordinaires. Les délégués de 90 communes passèrent la Gemmi, en plein hiver, pour aller demander aide et protection au landamman de la Suisse, Aloïs de Reding, qui soutint les protestations valaisannes avec sa fermeté coutumière. Le ministre de France, Verninac, refusa d'entendre ces protestations. Bonaparte exprima son mécontentement au peuple valaisan et fit savoir qu'il était disposé à reconnaître le Valais comme état indépendant, séparé de la Suisse et sans aucunes relations avec elle. Tout fut mis en œuvre pour pousser à bout les Valaisans : vexations, pillages, cruautés, par lesquelles on cherchait à contraindre les campagnards à se soumettre « volontairement ». Un homme du val d'Anniviers déclara que, sous la guillotine, il crierait encore : « Vive la Suisse ! » Plus ce peuple fier et violent subissait le poids de l'oppression, plus il réalisait la force des liens qui l'attachaient à la Suisse. Ce régime de terreur ne put entamer sa fidélité.

Au mois d'août 1802, Bonaparte résolut brusquement d'imposer sa volonté. Une note, qu'il envoya le 2 août à son ministre de la guerre, illustre l'importance capitale que prenaient pour lui le Valais et le Simplon dans ses plans stratégiques : « L'indépendance du Valais avec la faculté exclusive aux Français de pouvoir y faire passer leurs armées, et la nouvelle route du Simplon, sont propres à changer le système de la guerre en Italie. »

Le 5 septembre 1802, il fit proclamer l'indépendance de

la République du Valais, première étape de l'annexion. Dans le projet de Constitution de 1802, pour la Suisse, il avait intentionnellement omis de mentionner le Valais, afin de réserver la route de Saint-Gingolph au Simplon au passage de ses armées.

Jusqu'en 1810, les Valaisans firent une résistance passive aux agents de l'empereur qui préparaient l'annexion. Le pays n'était plus qu'un Etat vassal de la France, endetté par les troupes d'occupation, sans ressources, à la merci de Napoléon qui exigeait de lourds sacrifices pour l'entretien de la route du Simplon. Il ordonnait à Turreau de détruire l'influence des prêtres, en les privant de leurs droits civiques, de poursuivre les ennemis de la France, et de favoriser les « vrais républicains ». Il accusait le Valais de donner asile aux déserteurs français de l'armée d'Italie. Le 25 juillet 1810, il expédiait les ordres préparatoires à l'annexion. Pendant que sept notables valaisans étaient envoyés à Paris pour discuter du sort de leur pays, on arrêtait les opposants. Le sénateur Rœderer rédigea le décret d'annexion et d'organisation du Département du Valais. L'empereur retint les notables à Paris, pour paralyser l'opposition.

Dans un message du 10 décembre 1810, adressé au Sénat, il expliqua que « la réunion du Valais à la France était une conséquence prévue des immenses travaux qu'il faisait exécuter depuis dix ans dans cette partie des Alpes ».

Le Valais fut le dernier pays arraché à la Suisse par Napoléon, après la Valteline, Chiavenna, Bormio, la principauté de Neuchâtel, l'évêché de Bâle, Genève et Mulhouse. L'heure de la délivrance sonna en 1814.

*Tentative d'annexion du Tessin au royaume d'Italie.* — Au mois de novembre 1810, par ordre de Napoléon, la division cisalpine du général Fontanelli pénétrait dans le Tessin sans aucun avertissement, occupait Lugano, le Ceneri et les vallées grisonnes de Mesocco et Calanca. Prétexte : arrêter la contrebande des marchandises anglaises. Cette

occupation devait durer jusqu'à la paix avec l'Angleterre. (!) Le gouvernement tessinois et celui des Grisons protestèrent solennellement contre la violation de leur territoire et de leurs droits, dans le sentiment de leur dignité blessée. Le général Fontanelli passa outre. Le landamman de Watteville, dans une lettre énergique à l'empereur, demanda le retrait des troupes ; S. M. ne daigna pas lui répondre. Ses agents cherchèrent à convaincre les Tessinois des avantages d'une incorporation à l'Italie. La population entière, comme celle du Valais, montra qu'elle était prête à accepter toutes les souffrances et toutes les privations, plutôt que de se séparer de la Suisse.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1811, le nouveau landamman, Grimm, s'adressa, à son tour, au Médiateur pour solliciter l'affranchissement du Tessin. Il n'obtint qu'une réponse dilatoire. En violation flagrante de l'Acte de Médiation, les généraux français préparaient ouvertement l'annexion et punissaient comme un délit grave l'attachement à la Suisse. Une armée de gendarmes et de douaniers couvrit la frontière, et saisit 180 000 livres de denrées coloniales qui furent transportées en France. Les notes menaçantes à la Suisse se succédèrent. L'empereur demeura sourd et impassible.

Eugène de Beauharnais avait reçu de l'empereur des instructions précises pour l'occupation du Tessin, l'année précédente. La préméditation était évidente. La Diète fédérale discuta, en avril 1811, de cette question brûlante. Le député du Tessin dépeignit les maux et les persécutions endurés par ses compatriotes. L'assemblée adressa à l'empereur une prière respectueuse, mais pressante, de retirer les troupes du Tessin et de rendre à ce canton les droits assurés par l'Acte de Médiation. Napoléon fit la sourde oreille et proposa une rectification de frontière et l'annexion du Mendrisiotto au royaume d'Italie. La barrière douanière devait passer par le Gothard. La Suisse refusa toute cession territoriale, malgré les menaces continuelles de l'empereur. Le Tessin resta occupé jusqu'en

1813. « Napoléon, médiateur de la Suisse et premier garant de la Constitution qu'il avait signée, se parjurait sans scrupules. »<sup>1</sup> En séance de la Diète, en 1811, devant cet abus de force, Aloïs de Reding s'écria : « Les Suisses ne sacrifieront pas, pour conserver la vie, ce qui fait le prix de la vie. »

Après Austerlitz et l'apogée de la puissance de Napoléon, les revers des Français en Espagne marquèrent le début du déclin de l'Empire. Mais la tutelle du Médiateur continua à peser lourdement sur la Suisse, forcée par le *blocus continental* à fermer ses frontières. L'empereur prétendait exiger de l'Europe entière qu'elle l'aidât à détruire le commerce britannique. L'industrie textile suisse, rivale de celle de l'Angleterre sur tous les marchés de l'Europe et du Levant, avait pris une énorme extension au XVIII<sup>e</sup> siècle. Napoléon décida de briser la résistance des Cantons au blocus, en leur enlevant leurs derniers débouchés, en leur coupant les matières premières encore à leur portée. Il en résulta une affreuse misère et la famine dans les Cantons orientaux. La Diète adressa un émouvant appel à la pitié de l'empereur. Il y répondit en faisant occuper le Tessin, en ordonnant la saisie et la destruction des dépôts de toiles et des métiers à tisser, en pressant le recrutement pour compléter ses régiments suisses qui avaient perdu 25 000 hommes en Espagne. Les recrues se cachaient ou suivaient sans enthousiasme les aigles d'un conquérant insatiable. Après avoir mutilé la Suisse, il la ruina économiquement. Le cri d'angoisse d'un peuple réduit au désespoir fut étouffé par le bruit des armées en marche vers la Russie. Mécontent de la lenteur avec laquelle les effectifs se complétaient, le maître des destinées de la Suisse se fâcha, reparla d'annexion : « *Je viendrai à bout de la Suisse. Un beau jour, à minuit, je signe la réunion de votre pays à la France* » fut sa réponse à la députation qui venait le féliciter de la naissance du roi de Rome.

<sup>1</sup> B. DE CÉRENVILLE : *Le système continental et la Suisse*, Zurich, 1906, pages 72-75.

La Diète comprit que si l'on voulait sauver ce qui restait de l'indépendance de la Suisse, il fallait obéir. Les soldats acceptèrent le nouveau sacrifice que le pays leur demandait, mais leur cœur n'y était pas. La division suisse allait jouer un rôle héroïque dans la campagne de Russie. Le peuple suisse se rendit compte que ses soldats étaient tombés par milliers à Polotzk, à la Bérésina, pour que la Suisse vive et reste libre. La Diète fédérale décida que « la division suisse avait mérité la confiance et la reconnaissance de la patrie, en combattant sur les rives de la Duna et de la Bérésina ».

LA NEUTRALITÉ CONDITIONNELLE DE LA SUISSE  
ET SA FAIBLESSE MILITAIRE VOULUES PAR NAPOLÉON

Trois fois, en 1805, 1809 et 1813-14, les guerres de la coalition européenne contre la France forcèrent la Suisse à garder ses frontières. Chaque fois, ce fut au *général Rodolphe de Watteville*, de Berne, que la Diète confia le commandement de l'armée. Cette armée n'existait guère que sur le papier ; toute tentative de réorganisation militaire portant ombrage au Médiateur, il s'opposa à tous les projets de réforme. L'article 2 de l'Acte de Médiation fixait le total de l'armée fédérale à 15 203 hommes, il fallait se contenter de cet effectif dérisoire au milieu d'une Europe continuellement en guerre. Le projet d'organisation proposait la création d'un état-major fédéral, d'une école militaire centrale et d'un fonds de guerre. Il fut rejeté par le seul canton de Vaud, jaloux de sa nouvelle souveraineté et contraire à toute centralisation, après avoir été le dernier champion de l'unitarisme, en 1802. L'empereur approuva cette attitude ; il intervint dans la discussion et déclara que la formation d'un état-major était « contraire aux dispositions de l'Acte de Médiation par l'ascendant qu'acquerrait en Suisse cette nouvelle autorité et par les attributions qui lui seraient nécessairement confiées... l'indépendance cantonale en serait compromise. Il n'est pas dans l'esprit de

l'acte fédéral que l'on étende les institutions militaires. *La Suisse, en cas de guerre, aurait peut-être moins à compter sur ses propres ressources que sur l'alliance de la France ; c'est là qu'est sa garantie, c'est au service de la France que sa jeunesse continuera à s'aguerrir, que se formeront ses généraux, que la connaissance de la tactique et des évolutions pourra s'acquérir.* » C'est ainsi que Napoléon tentait de déguiser sa résolution de tenir la Suisse hors d'état de résister aux volontés de la France.

Le landamman de Watteville s'efforça en vain de lever ces objections, la réponse impériale notifia l'inébranlable volonté de ne pas tolérer en Suisse une organisation militaire qui, d'après le rapport du général Vial à l'empereur, « ne pourrait que cacher une arrière-pensée hostile à la France ».

En 1805, lorsqu'il fallut prendre des précautions militaires, l'empereur s'occupa du choix du général, il s'opposa à Bachmann et poussa la candidature de l'ex-landamman d'Affry avec une telle indiscretion que la fierté nationale se révolta ; la Diète nomma Watteville.

D'Affry fut chargé de la mission délicate d'obtenir de Napoléon la reconnaissance de la neutralité, et de justifier le choix du général de Watteville ; il accepta avec abnégation et grandeur d'âme, mettant le service du pays au-dessus de toute question d'amour-propre. L'entrevue eut lieu à Strasbourg. D'Affry affronta avec calme la colère de l'empereur qui l'accabla de reproches au sujet de la prétendue ingratitude des Suisses. Il parla de sentiments hostiles à sa personne, de l'or anglais. Il désapprouva la nomination du général de Watteville, contraire à sa recommandation, comme une offense personnelle, telle que l'ancienne Suisse ne se la serait jamais permise envers les rois de France. Il ajouta des menaces pour le cas où la Suisse défendrait mal les frontières de la Franche-Comté. Il refusa de reconnaître officiellement la neutralité, attendu qu'elle était suffisamment garantie par le traité d'alliance franco-suisse.

L'empereur accepta de mauvaise grâce la nomination du général de Watteville. Il lui écrivit sur un ton de reproche : « Puisque la Confédération n'a pas jugé à propos de nommer la personne (d'Affry) qui offrait le plus de garantie contre les intrigues que l'Angleterre va fomenter en Suisse, je suis aise du moins que ce soit un magistrat de Berne, assez éclairé pour connaître toute l'urgence des circonstances. Dans les relations que j'ai eues avec vous, j'ai conçu de l'estime pour votre caractère et pour vos talents. » (28 septembre 1805.)<sup>1</sup>

NICOLAS-RODOLPHE DE WATTEVILLE, né à Berne en 1760, était entré à 16 ans, comme cadet, au régiment suisse de Stürler, au service de Hollande. Il rentra au pays capitaine de grenadiers. A Neuenegg, il commandait un des bataillons du régiment de Thoune, en 1802, il combattit à la tête des troupes de l'Oberland, lors du soulèvement fédéraliste. Il était âgé de 45 ans lorsqu'il fut nommé général, en 1805.

La petite armée mobilisée sous son commandement comptait 26 bataillons, 6 groupes d'artillerie et quelques escadrons. Ces troupes montèrent la garde de Coire à Schaffhouse, les autres frontières ne furent pas protégées. Une division autrichienne sur le point de se réfugier en Suisse, fut avertie qu'elle serait repoussée par la force. Le 2 décembre, la victoire d'Austerlitz terminait la campagne, et le 10, l'armée suisse démobilisait. Dans son rapport, le général de Watteville reconnaît que : « Cette campagne pacifique fut une école d'obéissance et de discipline dans le service. Ce fut le lien de l'amitié confédérée, une preuve frappante de la résurrection de l'esprit de corps. » La bonne tenue du contingent vaudois fut très remarquée.

Le général de Watteville s'était acquis le respect des officiers et la confiance des soldats. La Diète lui exprima la reconnaissance de la nation et lui offrit une épée d'honneur à poignée d'or.

<sup>1</sup> Circulaire confidentielle du landamman aux Cantons (8 octobre 1805) citée par CH. MONNARD. *Histoire de la Confédération suisse*, vol. XVIII, p. 93.

En 1809, la guerre éclata de nouveau entre l'Autriche et la France. Watteville reprit le commandement suprême. La campagne débuta par une violation de frontière. Le 23<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval français franchit le Rhin à Bâle, sans se soucier des protestations du gouvernement et du landamman d'Affry, pour la seconde fois à la tête de la Confédération. La Diète l'autorisa à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour faire respecter la neutralité. Seul, le député du canton de Vaud combattit la clause d'urgence, et demanda qu'on ne fit pas mention du passage des troupes françaises par le pont du Rhin et que la Diète s'abstint d'en délibérer. Il fut mis en minorité et les événements justifiaient les précautions prises. Le général disposa ses troupes à la frontière orientale, de Schaffhouse au Tessin. Le théâtre de la guerre s'était transporté au Tyrol, révolté contre la France. Les montagnards, guidés par Andreas Hofer, résistèrent longtemps victorieusement. Hofer fut livré par un traître au conquérant ; Napoléon le fit fusiller, le 20 février 1810, à Mantoue.

L'armée suisse démobilisa après la victoire de Napoléon à Wagram et le traité de paix de Vienne. Cette campagne sans histoire se termina comme elle avait commencé : par une violation de territoire. De nombreuses troupes qui rentraient en France, traversèrent, sans le moindre scrupule et sans s'excuser, les cantons de Schaffhouse, d'Argovie et de Bâle. Aux réclamations de la Diète, Napoléon répondit par des menaces d'annexion. Au landamman de Reinhard il déclara : « *Vis-à-vis de moi votre neutralité n'est qu'un mot vide de sens, elle ne vous sert qu'autant que je le veux.* » Il ajouta : « Si j'étais battu par l'Autriche et si les événements m'y contraignaient, je traverserais la Suisse, je ne le cache point, dussé-je recourir à un prétexte ; le moindre pamphlet contre moi suffirait. » Dans ce même entretien, il offrit à la Suisse le Tyrol et le Vorarlberg, « pays qui ont la même soif de liberté que vous et s'arrangeraient fort bien de votre Constitution. » Il proposa

aussi d'arrondir la Thurgovie par le territoire de Constance. Mais il était surtout préoccupé du recrutement de sa division Suisse : « *Je n'aurais que deux choses à désirer de la Suisse, c'est qu'elle ne permît d'enrôlement que pour mon service, et qu'elle se hâtât de compléter mes régiments.* »<sup>1</sup> Il avait interdit tout engagement dans les régiments suisses d'Angleterre. Le lieutenant VITTEL, des Verrières (Neuchâtel), du régiment de Meuron, fut arrêté pendant un congé en Suisse, et fusillé à Paris, le 4 mars 1807, sur ordre de l'empereur.

En 1813, la guerre s'approcha encore de la Suisse. Napoléon venait d'être battu à Leipzig. Une invasion était possible par le Nord. Les armées françaises reculaient partout ; la force offensive de Napoléon était brisée. Il changea alors de ton avec la Suisse, il l'assura de sa protection et de son amitié et reconnut spontanément sa neutralité qui protégeait sa frontière du Jura.

Pour la troisième fois, le général de Watteville prit le commandement. Il n'avait que 18 000 hommes à sa disposition pour garder le Rhin de Bâle au lac de Constance. Le 19 décembre 1813, le général prince de Schwarzenberg, commandant les armées alliées, informa le général de Watteville de sa décision de faire pénétrer en Suisse l'armée autrichienne, le lendemain. L'occupation de la Suisse couvrait l'aile gauche des Alliés et leur ouvrait le chemin le plus court vers le centre et le midi de la France. Le colonel DE HERRENSCHWAND, de Morat, ancien officier au service de Hollande, commandant de la 2<sup>e</sup> division suisse, à Bâle, fut autorisé par Watteville à se rendre à Lörrach, avec deux officiers supérieurs, pour conférer avec le quartier-maître général de Langenau et le feld-maréchal comte de Bubna. Ils informèrent Herrenschwand que l'entrée à Bâle aurait lieu cette nuit même. La discussion s'anima. Les Suisses invoquèrent la neutralité garantie par les Puissances. On leur répliqua que la Suisse, vassale de la France, n'était en garde que contre les Alliés, qu'elle parlait de neutralité sans

<sup>1</sup> CH. MONNARD : *Histoire de la Confédération suisse*, vol. XVIII, p. 131-134.

s'être mise en état de la défendre, ce qui n'était que trop vrai. Ainsi, cette neutralité unilatérale se retournait contre la Suisse. Herrenschwand insista sur l'ordre qu'il avait reçu de défendre le sol suisse, il ajouta qu'il ne leur restait qu'à suivre l'exemple donné à Saint-Jacques sur la Birse, en 1444. Il obtint un délai de 24 heures et fit rapport au général.

Le général de Watteville, dont toutes les demandes de renforts et de crédits avaient été refusées par le trop économe landamman de Reinhard, convaincu de l'impossibilité d'arrêter 160 000 hommes avec 18 000, ordonna la retraite immédiate des troupes derrière l'Aar et la Reuss, après avoir adressé au prince Schwarzenberg une protestation contre la violation du territoire suisse. Dans une proclamation aux troupes il leur dit : « Soldats ! vous n'avez pas été appelés à prendre les armes pour attirer sur notre sol les malheurs de la guerre, pour forcer par une résistance inutile les Puissances belligérantes à traiter les Suisses en ennemis... » Il fit appel à leur discipline, à leur respect de l'ordre intérieur. La petite armée fédérale était animée d'un esprit magnifique, résolue à soutenir le combat, sans hésiter, contre les masses énormes de l'envahisseur. En traversant le champ de bataille de Saint-Jacques, beaucoup de soldats brisèrent leurs fusils. A Eglisau, le colonel GUIGUER-DE PRANGINS répondit à la lettre d'un aide de camp du général en chef : « Je n'ai reçu aucun ordre de son Excellence le général de Watteville contraire à celui qui m'a été donné de défendre la neutralité de la Suisse. Jusqu'à ce que je l'aie reçu, je ne puis que remplir mon devoir de soldat et sauver mon honneur personnel, après que celui de ma patrie a été anéanti. » Puis il brisa son épée et en jeta les morceaux dans le Rhin.

Le malheur de la Suisse avait des causes profondes ; l'armée, dans sa résolution de résistance, ne se sentait pas soutenue par l'ensemble du peuple, l'opinion était hésitante, habituée, par 15 ans de troubles, de révoltes, d'occupation étrangère et de soumission, à subir les violences et les humili-

liations du plus fort. Il manquait à ce peuple une grande volonté nationale. « En 1813, dit Ch. Monnard, les Confédérés n'avaient qu'un moyen de défense militaire, la résolution de mourir ; qu'un moyen de raffermir la neutralité pour les âges à venir ; le courage de se faire écraser par la supériorité du nombre ; sanglante protestation au nom de l'indépendance, leçon de patriotisme et legs de gloire pour la postérité. » (Histoire de la Conf. suisse, vol. XVIII, p. 247.)

Peut-être les fils des héros qui arrêtaient le Dauphin de France eussent-ils pu faire de leurs corps un rempart contre l'invasion et renouveler le sacrifice de Saint-Jacques ? La résolution prise par Watteville fut le résultat d'un douloureux combat intérieur. Devant l'insuffisance des moyens mis à sa disposition, il se sacrifia lui-même, il renonça à la gloire personnelle qu'un geste héroïque lui eut acquise, il préféra racheter à ce prix le sang, les familles, les foyers et la paix de ses concitoyens. Belle leçon d'humilité, de désintéressement, d'abnégation donnée par un soldat intransigeant sur le chapitre de l'honneur, qui s'exposait au blâme de ses concitoyens pour n'avoir pas tenté une résistance sans espoir. Sa bravoure était connue, il l'avait prouvée tout au long de sa carrière militaire. Magistrat intègre, il avait dirigé les destinées de la Confédération dans des circonstances difficiles, sans se laisser éblouir par la puissance de Napoléon.

Comme le général d'Erlach en 1798, Watteville s'est trouvé, en 1813, dans une situation tragique. On a voulu lui faire endosser la responsabilité de fautes commises par d'autres. Reinhard l'a abandonné à son sort. Mais le principal coupable était Napoléon qui avait mis la Suisse dans l'impossibilité de se défendre.

Le passage de l'armée autrichienne commença le 21 décembre. Le défilé de ces 160 000 hommes, suivis d'interminables colonnes de bagages, dura jusqu'en avril. Ils franchirent le Rhin à Bâle, à Laufenbourg, à Schaffhouse, et s'écoulèrent par Bâle sur Belfort, par Neuchâtel sur la Franche-Comté,

par Lausanne et Genève sur Lyon <sup>1</sup>. Ces masses en mouvement dévorèrent les ressources des cantons occidentaux ; chevaux, bétail, bêtes de somme, furent réquisitionnés, le typhus fit des victimes dans la population, mais les troupes observèrent une exacte discipline.

Le feld-maréchal Bubna chassa la garnison française de Genève. Le 31 décembre, la République de Genève retrouvait son indépendance, en attendant de rentrer définitivement dans la Confédération, comme canton, en 1815. Le Valais et Neuchâtel, délivrés en même temps, entrèrent dans la grande famille des 22 cantons. On se reprit à espérer. L'avenir parut moins sombre dans le pays, une fois encore, humilié et foulé aux pieds.

Après cette triste fin d'année 1813, le début de 1814 fut marqué par un incident qui, bien que sans portée internationale, fut salué en Suisse comme un heureux présage. Ce furent les Valaisans qui firent ce miracle de rendre confiance au pays désarmé, écrasé par la soudaineté des événements. Le 1<sup>er</sup> mars, un bataillon franco-italien s'empara par surprise du village du Simplon défendu par un faible détachement et s'avança jusqu'au pont d'Eggen. Les Valaisans, rassemblés au son du tocsin, partirent de Brigue à minuit. Après cinq heures d'une marche pénible dans la neige, ils attaquèrent l'ennemi à l'aube, de front, par le flanc, par derrière, rencontrèrent une vigoureuse résistance, et firent prisonnier le bataillon entier, qui compta 23 morts et 50 blessés. Berne envoya quatre bataillons pour secourir les Valaisans. Le drapeau étoilé du Valais avait réveillé la conscience fédérale. Tout était possible, puisque le vieil esprit demeurait, animé par la passion de l'indépendance.

Le 1<sup>er</sup> juin 1814 Genève accueillit dans l'allégresse, avec un enthousiasme reconnaissant, le colonel Girard et les troupes de Soleure et Fribourg qui venaient tenir garnison dans la

<sup>1</sup> CHARLES GOS : *Généraux suisses*. Préface du col. cdt. de corps GUIBAN. — Ed. Attinger, Neuchâtel, 1932, page 110.

ville. De grandes barques aux voiles latines amenèrent les Confédérés au Port Noir. Dix-huit années de silence et de domination étrangère, n'avaient pas affaibli l'attachement de Genève à la Suisse.

En avril 1814, les armées autrichiennes avaient quitté la Suisse, livrée à elle-même. *Le pacte de 1815* scella la Restauration de la Confédération, et fut le point de départ de son ascension vers de nouvelles destinées.

L'esprit militaire avait entretenu dans le cœur du peuple, comme une flamme secrète, la certitude de la délivrance, même sous la botte de l'envahisseur. Instruits par la dure expérience, les Suisses commencèrent par reconstruire leur armée. Le souci de la défense nationale domina toutes les autres préoccupations. En 1814, sitôt affranchie de la tutelle de Napoléon, la Suisse proclama à nouveau son principe traditionnel : « Ainsi que cela a toujours existé, chaque Suisse capable de porter les armes est soldat. » Les institutions militaires allaient reprendre leur mission fraternelle, dans une patrie restaurée, plus unie et fortifiée par l'épreuve.

Dans une dernière partie de cette étude, nous verrons les officiers des régiments suisses de l'Empire prendre la direction de la réforme militaire et former les cadres et les instructeurs de l'armée nouvelle. Après eux, les officiers des régiments suisses de Hollande, de Naples et de Rome, licenciés et supprimés entre 1830 et 1870, continuèrent l'œuvre de réorganisation qui permit à l'armée suisse, pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle, de remplir sa tâche : empêcher la guerre de pénétrer en Suisse.

(A suivre.)

Major DE VALLIÈRE.

#### ERRATA

N<sup>o</sup> de février page 56, 9<sup>e</sup> ligne du bas de la page, au lieu de : comte de Werdenbach, lisez : comte de Werdenberg.

N<sup>o</sup> de mars p. 145, 7<sup>e</sup> ligne du bas de la page, au lieu de : Liberi et Svizzeri, lisez : Liberi e Svizzeri.